

# GUIDE D'*information* AUX PARENTS POUR L'INSCRIPTION AU *secondaire*

Année scolaire 2021 -2022





# Table des matières

<b>Lexique</b> .....	<b>2</b>
<b>Séquence des opérations</b> .....	<b>4</b>
<b>Offre de <i>parcours généraux et de projets pédagogiques particuliers</i></b> .....	<b>5</b>
<b>Écoles secondaires en périphérie</b> .....	<b>6</b>
<b>Critères d'admission au secondaire pour les <i>projets pédagogiques particuliers et les parcours généraux avec volet</i></b> .....	<b>8</b>
<b>Cours obligatoires pour l'obtention du D.E.S.</b> .....	<b>8</b>
<b>Parcours général</b> .....	<b>9</b>
<b>Parcours général – <i>volet anglais enrichi</i></b> .....	<b>10</b>
<b>Parcours général – <i>volet arts plastiques</i></b> .....	<b>11</b>
<b>Parcours général – <i>volet éducation physique</i></b> .....	<b>12</b>
<b>Parcours général – <i>volet harmonie</i></b> .....	<b>13</b>
<b>Projet pédagogique particulier <i>Concentration artistique et sportive Mistral</i></b> .....	<b>14</b>
<b>Projet pédagogique particulier <i>Concentration artistique et sportive locale (CAS-L)</i></b> .....	<b>15</b>
<b>Projet pédagogique particulier <i>Concentration artistique et sportive régionale (CAS-R)</i></b> .....	<b>17</b>
<b>Projet pédagogique particulier <i>Programme d'éducation intermédiaire (PEI)</i></b> .....	<b>19</b>
<b>Annexe – Liste des disciplines pour les concentrations artistiques et sportives</b> .....	<b>20</b>
<b>Participez aux <i>soirées d'information</i></b> .....	<b>23</b>

# Lexique

**Programme** : Les programmes proviennent du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). Ils dictent les grands encadrements pédagogiques et une vision du cheminement de l'élève. Un programme dicte également un ensemble de matières qui doivent être enseignées à l'élève.

**PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS** : Projets offerts dans une école pour répondre aux intérêts des élèves. Ceux-ci demandent un investissement supplémentaire de la part des élèves pour participer à des compétitions ou événements hors de l'horaire habituel de l'école. Ces projets exigent également un engagement de l'élève pour s'assurer de voir tous les contenus pédagogiques de leurs cours affectés par leurs absences liées au projet pédagogique particulier.  
Ex. : *Concentration artistique et sportive locale et régionale et PEI.*

**VOLETS DU PARCOURS GÉNÉRAL** : Volets offerts dans une école et intégrés dans la formation générale prévue au Programme de formation de l'école québécoise. En considérant les préférences de l'élève, le volet permet de lui offrir plus de temps dans une discipline intéressante à ses yeux ou encore, dans laquelle il souhaite développer ses habiletés. En général, l'ensemble des activités liées au volet se déroule sur les heures de classe.

Ex. : *Volet anglais enrichi, volet harmonie, volet éducation physique, etc.*

**Inscription** : **Le parent** a la responsabilité d'identifier l'école dans laquelle son enfant désire poursuivre son parcours scolaire. Inscrire son enfant confirme qu'il fréquentera une école du Centre de services scolaire des Phares et précise le lieu ainsi que le projet pédagogique particulier ou parcours général avec ou sans volet dans lequel l'enfant effectuera ses apprentissages.

L'inscription à l'école se fait par défaut dans l'école désignée selon la carte officielle des quartiers scolaires. Néanmoins, le parent peut exprimer un choix différent en fonction de la possibilité pour son enfant de poursuivre dans un projet pédagogique particulier ou dans un volet qui n'est pas offert dans son école de quartier.

- *Certains critères peuvent être mis en place pour la sélection des élèves lorsque la capacité d'accueil est restreinte.*

**Choix de cours** : Tout au long de son parcours, **l'élève** doit se prononcer sur certains cours qui seront à son horaire. Le choix de cours permet à l'élève d'exprimer ses préférences selon les modalités prévues au régime pédagogique du MEQ.

Il devra se prononcer sur les cours ayant plus d'impact sur son cheminement scolaire, d'où l'importance que son parent s'y implique.

L'élève pourra se prononcer sur la forme d'arts qu'il souhaite expérimenter, le choix de séquence préalable à son projet d'études en mathématique, en sciences ou en anglais. Enfin, il devra se prononcer sur un ensemble de cours optionnels proposés par son école. Selon les contraintes organisationnelles, l'école ne peut garantir le cours qui sera à l'horaire de l'élève.

Bien que l'élève soit interpellé directement dans le choix de cours, les parents sont informés des choix qu'il a faits et un temps raisonnable de réflexion est laissé afin d'apporter les ajustements nécessaires.

# Séquence des opérations

## Information aux parents

**Sous la responsabilité du CSS et des écoles**, diffusion d'information concernant les projets pédagogiques particuliers et les volets.

## Choix de cours

**En classe, l'élève** répond aux questions complémentaires permettant d'identifier certaines matières qui complètent son parcours.

## Classement provisoire des élèves

**L'école** analyse les résultats des élèves afin de déterminer le classement de l'élève.

## Année scolaire

Engagement de **l'élève, soutenu par ses parents**, dans les diverses matières à son horaire.

NOVEMBRE  
ET  
DÉCEMBRE

JANVIER

FÉVRIER  
ET  
MARS

MARS  
À  
MAI

MARS  
À  
JUILLET

AVANT  
SEPTEMBRE

SEPTEMBRE

## Inscription

**Le parent** identifie avec son enfant le profil d'études dans lequel il souhaite cheminer. Se fait en ligne sur le Portail Parents.

## Sélection conditionnelle des élèves

Cette opération est **sous la responsabilité de la direction d'école**. Une communication sera acheminée aux parents pour les informer du cheminement à venir de leur enfant.

## Horaire de l'élève

L'horaire est créé en considérant les préférences des élèves **dans la mesure du possible** avec les contraintes de l'organisation scolaire. Cette opération est la responsabilité de **la direction d'école**.

## Offre de *parcours généraux* et de *projets pédagogiques particuliers*

		<u>LANGEVIN</u> <i>sec. 1 et 2</i>	<u>SAINT-JEAN</u> <i>sec. 1 et 2</i>	<u>MISTRAL</u> <i>sec. 1 à 5</i>	<u>PAUL-HUBERT</u> <i>sec. 3 à 5</i>	<u>ÉCOLES SECONDAIRE S EN PÉRIPHÉRIE*</u> <i>sec. 1 et 2</i>
<b>PARCOURS GÉNÉRAUX</b>	Parcours général	✓	✓	✓	✓	✓
	Volet <b>Anglais enrichi</b>	✓	✓			
	Volet <b>Arts plastiques</b>	✓				
	Volet <b>Harmonie</b>	✓				
	Volet <b>Éducation physique</b>		✓			
<b>PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS</b>	Concentration artistique et sportive <b>Mistral</b>			✓		
	Concentration artistique et sportive <b>locale (CASL)</b>	✓			✓	
	Concentration artistique et sportive <b>régionale (CASR)</b>	✓			✓	
	Programme d'éducation Intermédiaire ( <b>PEI</b> )		✓		✓	

\* Pour écoles secondaires en périphérie (voir page 6).

# Écoles secondaires en périphérie

Chaque établissement du Centre de services scolaire des Phares s'efforce à faire en sorte que chacun de ses élèves bénéficie d'un volet particulier que l'on retrouve dans son projet éducatif. Que ce soit par le biais de projets en lecture, en informatique, en environnement ou autres, les écoles du Centre de services scolaire sont ouvertes aux besoins et réalités des jeunes d'aujourd'hui.

Différents éléments sont à considérer dans la réflexion du choix d'école à fréquenter au secondaire, soit la transition vers le secondaire, le sentiment d'appartenance à l'école et le transport.

*Pour des informations plus spécifiques, cliquer sur le lien de chacune des écoles.*

- ❖ **ÉCOLE DE MONT-SAINT-LOUIS ([Bic](#))** : Périodes d'arts multidisciplinaires (arts de la scène, arts plastiques, arts multimédias).

Projet SSPA qui permet à tous les élèves du secondaire de faire mensuellement une activité sportive, scientifique ou de plein air.

Volet activités parascolaires avec une large gamme d'activités diversifiées.

- **Clientèle visée** : Tous les élèves de première et de deuxième secondaire
- **Conditions d'admission** : Aucune condition d'admission.

- ❖ **ÉCOLE DE L'ÉCHO-DES-MONTAGNES ([St-Fabien](#))** : Périodes supplémentaires en éducation physique ou arts ainsi qu'une période d'étude.

Volet activités parascolaires avec une large gamme d'activités diversifiées.

- **Clientèle visée** : Tous les élèves de première et de deuxième secondaire
- **Conditions d'admission** : Aucune condition d'admission.

- ❖ **ÉCOLE BOIJOLI ([St-Narcisse](#))** : Projet exploratoire

- **Objectif** : Permettre l'aménagement de l'horaire annuel d'un élève afin qu'un temps significatif soit alloué à l'exploration d'activités sportives, culturelles et de plein air.
- **Clientèle visée** : Tous les élèves de première et de deuxième secondaire
- **Conditions d'admission** : Aucune condition d'admission.
- **Particularité pédagogique** : Le projet se déroule sur toute l'année et comporte trois temps forts ou l'exploration d'activités de diverses natures a lieu. Au cours des mois d'octobre, novembre, décembre, janvier, avril et mai des activités contextualisées à la saison auront lieu : multi sport, robotique, survie en plein air, fat bike, escalade sur glace, sport de glisse, trappage, etc. Les intérêts des élèves seront pris en compte dans l'élaboration de ces journées. Au total, 10 journées se tenant au cours des mois mentionnées seront consacrées.



❖ **ÉCOLE DES MERISIERS (Sainte-Blandine)** : Projet exploratoire

- **Objectif** : Permettre l'aménagement de l'horaire annuel d'un élève afin qu'un temps significatif soit alloué à l'exploration d'activités sportives, culturelles et de plein air.
- **Clientèle visée** : Tous les élèves de première et de deuxième secondaire
- **Conditions d'admission** : Aucune condition d'admission.
- **Particularité pédagogique** : Le projet se déroule sur toute l'année et comporte trois temps forts ou l'exploration d'activités de diverses natures a lieu. Au cours des mois d'octobre, novembre, décembre, janvier, avril et mai des activités contextualisées à la saison auront lieu : multi sport, robotique, survie en plein air, fat bike, escalade sur glace, sport de glisse, trappage, etc. Les intérêts des élèves seront pris en compte dans l'élaboration de ces journées. Au total, 10 journées se tenant au cours des mois mentionnés seront consacrées.

❖ **ÉCOLE DES HAUTS-PLATEAUX-DE LA SOURCE (Les Hauteurs)** :

- **Clientèle visée** : Tous les élèves de première et deuxième secondaire
- **Conditions d'admission** : Aucune condition d'admission
- **Particularité pédagogique** : Projet plein-air qui permet à tous les élèves du secondaire de réaliser des après-midis de plein air dans le cadre du cours d'éducation physique et à la santé. Les activités sont diversifiées et se déroulent dans l'environnement immédiat de l'élève. Elles comportent plusieurs sorties de glisses au centre de ski, du patin, de la raquette, de la survie en forêt, etc.

Un volet d'activités parascolaires bonifie l'offre de service en offrant une large gamme d'activités diversifiées les midis et en fin de journée à tous les élèves intéressés.

❖ **ÉCOLE DE SAINTE-LUCE (Ste-Luce)** : Périodes supplémentaires en éducation physique et en anglais. Volet activités parascolaires offrant une gamme de choix diversifiée.

- **Clientèle visée** : Tous les élèves de première et de deuxième secondaire
- **Conditions d'admission** : Aucune condition d'admission.

## Critères d'admission au secondaire pour les *projets pédagogiques particuliers et les parcours généraux avec volet*

- ✓ **Portrait scolaire de l'élève** (*attitude, comportement, organisation, etc.*)
- ✓ **L'aptitude dans la discipline ciblée** (*recommandation du partenaire, camp, test d'admission, etc.*)
- ✓ **L'intérêt du jeune** (*entrevue, texte de motivation, etc.*)
  - Chaque critère a le même niveau d'importance dans le processus d'admission de l'élève.
  - **Contraintes reliées à l'organisation scolaire**
    - Nombre de groupes;
    - Nombre maximal d'élèves par groupe;
    - Possibilité de confectionner un horaire pour l'élève.

### Cours obligatoires pour l'obtention du D.E.S.

Matières	Unités	Niveau
<b>Langue d'enseignement</b> (FRANÇAIS)	6 unités	5 <sup>e</sup> sec.
<b>Langue seconde</b> (ANGLAIS)	4 unités	5 <sup>e</sup> sec.
<b>MATHÉMATIQUE</b>	6 unités	4 <sup>e</sup> sec.
<b>SCIENCE ET TECHNOLOGIE</b> <b>ou</b> <b>Applications technologiques et scientifiques</b>	4 unités ou 6 unités	4 <sup>e</sup> sec.
<b>HISTOIRE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ</b>	4 unités	4 <sup>e</sup> sec.
<b>ARTS</b>	2 unités	4 <sup>e</sup> sec.
<b>ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE</b> <b>OU</b> <b>ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ</b>	2 unités	5 <sup>e</sup> sec.

*Pour chaque cours, la note de passage est fixée à 60 %. Le diplôme d'études secondaires est décerné à l'élève qui a obtenu 54 unités de la 4<sup>e</sup> et de la 5<sup>e</sup> secondaire, dont au moins 20 unités reconnues de la 5<sup>e</sup> secondaire ou de la formation professionnelle (FP).*

# Parcours général

**Objectif:** Le parcours général vise à faire progresser l'élève dans l'ensemble des matières obligatoires prescrites par le régime pédagogique en vigueur. L'horaire respecte habituellement en intégralité les heures indiquées par le ministère de l'Éducation du Québec. L'élève a accès à une diversité de matières afin de compléter son diplôme.

**Clientèle visée:** Tous les élèves sont admissibles à ce programme puisqu'il s'agit du cheminement scolaire régulier.

**Condition d'admission:** Réussir les matières scolaires à l'horaire et être en mesure de poursuivre les apprentissages prescrits par le Programme de formation de l'école québécoise.

**Particularité pédagogique:** Au premier cycle du secondaire, dans les écoles *Langevin, Saint-Jean et du Mistral*, les élèves de 1<sup>re</sup> secondaire expérimentent à la fois la musique et les arts plastiques.

Au deuxième cycle du secondaire, le parcours général permet à l'élève de faire des choix de cours de plus en plus nombreux. L'élève inscrit au parcours général est celui qui a la plus grande liberté quant aux divers sujets qui lui sont enseignés. Parmi les choix offerts, l'élève pourra par exemple emprunter un parcours dit « général appliqué » ou « général », la distinction ayant trait au type d'enseignement offert en science :

- **Parcours général** – *cours de science et technologie, approche traditionnelle principalement vécue par l'apprentissage théorique.*
- **Parcours général appliqué** – *cours d'applications technologiques et scientifiques dont l'approche est basée sur l'utilisation concrète des notions scientifiques.*

**Journée type:** Les élèves ont environ 5 heures de cours par jour réparties entre 4 ou 5 matières selon l'école fréquentée.

# Parcours général – volet anglais enrichi

Le volet est offert à l'école *Saint-Jean* et à l'école *Langevin*.

**Objectif** : Les élèves du volet anglais enrichi développent un niveau supérieur en anglais. Le contenu est celui proposé par le ministère de l'Éducation du Québec ayant comme appellation « enriched ».

**Clientèle visée** : Élève montrant un fort intérêt pour l'apprentissage de la langue seconde et prêt à y investir des efforts supplémentaires.

**Conditions d'admission** : Pour les écoles *Langevin* et *Saint-Jean*, l'élève doit se présenter à un test d'admission obligatoire et être sélectionné. Le portrait de l'élève (forces et défis), son intérêt pour la matière ainsi que ses aptitudes seront également pris en compte.

**Particularité pédagogique** : Outre les contenus prévus au programme d'anglais du ministère de l'Éducation du Québec, l'enrichissement porte sur des activités orientées sur la compréhension de l'oral, la production de l'oral et de l'écrit. L'élève reçoit 150 heures d'enseignement de l'anglais dans son année scolaire plutôt que de recevoir 100 heures. Un aménagement du nombre d'heures d'enseignement des autres matières obligatoires est alors fait pour permettre cet enrichissement. Les écoles de deuxième cycle peuvent, si le nombre d'élèves est suffisant, offrir un cours d'anglais enrichi. Dans ce cas cependant, c'est au moment de faire le choix de cours qu'un élève doit en exprimer l'intérêt et non lors de l'inscription par le parent.

**Journée type** : Les élèves ont 5 heures de cours par jour. Le nombre d'heures d'enseignement dans certaines matières peut légèrement varier en comparaison avec le parcours général (sans volet).

**Pour information :**

**Langevin** : Cheryl Morley, 418 724-3384, poste 3200, [cheryl.morley@csphares.qc.ca](mailto:cheryl.morley@csphares.qc.ca)

**Saint-Jean** : Nathalie Chénard, 418 724-3381, poste 3000, [nathalie.chenard@csphares.qc.ca](mailto:nathalie.chenard@csphares.qc.ca)

# Parcours général – volet arts plastiques

Le volet est offert à l'école *Langevin*.

L'école Paul-Hubert offre les arts plastiques sous la forme de concentration. Voir la liste des disciplines à la page 21.

**Objectif** : Les élèves du volet arts plastiques ont l'occasion d'approfondir davantage leurs connaissances en art.

**Clientèle visée** : Élève montrant un fort intérêt pour les arts plastiques, désirant y consacrer plus de temps et prêt à faire des travaux plus élaborés.

**Conditions d'admission** : Pour être admis, l'élève doit manifester un intérêt marqué pour les arts plastiques. Il doit être sélectionné suite au test d'admission. Le portrait de l'élève (forces et défis), son intérêt pour la matière ainsi que ses aptitudes seront pris également en compte.

**Particularité pédagogique** : L'élève reçoit 150 heures d'enseignement d'arts plastiques dans son année scolaire plutôt que de recevoir 50 heures. Un aménagement du nombre d'heures d'enseignement des autres matières obligatoires est alors fait pour permettre de consacrer plus de temps à ce volet. Ce volet offre la possibilité à l'élève inscrit de faire des apprentissages plus poussés et de réaliser des travaux plus élaborés.

Les écoles de deuxième cycle peuvent, si le nombre d'élèves est suffisant, offrir des cours d'arts plastiques parmi les options disponibles dans leur école. Dans ce cas, c'est au moment de faire le choix de cours qu'un élève doit exprimer son intérêt et non lors de l'inscription par le parent.

**Journée type** : Les élèves ont 5 heures de cours par jour. Le nombre d'heures d'enseignement dans certaines matières peut légèrement varier en comparaison avec le parcours général (sans volet).

***Pour information :***

**Annie Saint-Vanne**, 418 724-3384, poste 3200, [annie.saint-vanne@csphares.qc.ca](mailto:annie.saint-vanne@csphares.qc.ca)

# Parcours général – volet éducation physique

Le volet est offert à l'école *Saint-Jean*.

**Objectif** : Les élèves du volet éducation physique ont l'occasion de perfectionner leurs techniques dans différents sports.

**Clientèle visée** : Élève montrant un fort intérêt pour l'activité physique et désirant y consacrer plus de temps à l'intérieur de son horaire scolaire.

**Conditions d'admission** : Pour être admis, l'élève doit avoir un intérêt marqué pour le sport de plein air et pour l'éducation physique. Il doit s'impliquer activement dans les différentes disciplines et vouloir se dépasser. Il doit faire preuve d'éthique sportive. Le portrait de l'élève (forces et défis), son intérêt ainsi que ses aptitudes seront également pris en compte.

**Particularité pédagogique** : L'élève reçoit 125 heures d'enseignement d'éducation physique et à la santé dans son année scolaire plutôt que 50 heures. Un aménagement du nombre d'heures d'enseignement des autres matières obligatoires est alors fait pour permettre de consacrer plus de temps à l'activité physique.

Les écoles de deuxième cycle peuvent, si le nombre d'élèves est suffisant, offrir des cours d'éducation physique parmi les options disponibles dans leur école. Dans ce cas, c'est au moment de faire le choix de cours qu'un élève doit exprimer son intérêt et non lors de l'inscription par le parent.

**Journée type** : Les élèves ont 5 heures de cours par jour. Le nombre d'heures d'enseignement dans certaines matières peut légèrement varier en comparaison avec le parcours général (sans volet).

***Pour information :***

**Denis Martin**, 418 724-3381, poste 3000, [denis.martin@csphares.qc.ca](mailto:denis.martin@csphares.qc.ca)

# Parcours général – volet harmonie

Le volet est offert à l'école *Langevin*.

\* Les écoles du Mistral et Paul-Hubert offrent la musique harmonie sous la forme de concentration. Voir la liste des disciplines aux pages 20 et 21.

**Objectif** : Les élèves du volet harmonie obtiennent une formation musicale complète basée sur tous les volets préconisés par le ministère de l'Éducation du Québec en y consacrant plus de temps.

**Clientèle visée** : Élève montrant un fort intérêt pour la musique.

**Conditions d'admission** : Pour être admis, l'élève doit être sélectionné à la suite du test d'admission. Le portrait de l'élève (forces et défis), son intérêt ainsi que ses aptitudes seront également pris en compte.

**Particularité pédagogique** : L'élève reçoit 150 heures d'enseignement de la musique pour l'un des instruments suivants : flûte traversière, hautbois, basson, clarinette, clarinette basse, saxophones (alto-ténor-baryton), trompette, cor français, trombone, euphonium, tuba, guitare basse et percussions plutôt que de recevoir 50 heures d'enseignement d'une forme d'arts dans son année scolaire. Un aménagement du nombre d'heures d'enseignement des autres matières obligatoires est fait.

Les écoles de deuxième cycle n'offrent pas ce type de volet. 50 heures d'enseignement musical sont disponibles aux élèves qui en font le choix parmi les choix de cours offerts dans ces écoles.

**Journée type** : Les élèves ont 5 heures de cours par jour. Le nombre d'heures d'enseignement dans certaines matières peut légèrement varier en comparaison avec le parcours général (sans volet).

***Pour information :***

**Mylène Marquis**, 418 724-3384, poste 3200, [mylene.marquis@csphares.qc.ca](mailto:mylene.marquis@csphares.qc.ca)

# Projet pédagogique particulier

## *Concentration artistique et sportive Mistral*

Ce projet est disponible à l'école du *Mistral*.

**Objectif** : Permettre l'aménagement de l'horaire d'un élève afin qu'un temps significatif soit alloué au développement d'une discipline artistique ou sportive. Ce temps peut être nécessaire pour bien se préparer à la tenue d'un événement comme un spectacle ou une compétition.

**Clientèle visée** : Élève qui vise à développer des compétences propres à sa discipline.

**Conditions d'admission** : Pour être admis, l'élève doit choisir la concentration sportive ou artistique lors de l'inscription pour l'année suivante. Par la suite, il doit remplir le « Formulaire d'inscription » en ligne qui est transmis par courriel à la suite du choix de la concentration. Ce formulaire permet de valider l'attitude et la motivation de l'élève, sans oublier l'autorisation parentale. De plus, dans ce formulaire, l'élève déclare être intéressé par ce programme et s'engage à y participer activement en déployant tous les efforts nécessaires à sa réussite. L'élève sera accepté à ce programme après l'analyse de son dossier, selon le nombre d'élèves inscrits et selon les contraintes de l'organisation scolaire (entre autres, les places disponibles). Advenant une sélection nécessaire, une validation sera faite auprès des enseignants spécialistes de musique ou d'éducation physique et l'expérience dans l'art ou le sport sera considérée.

**Particularité pédagogique** : L'élève peut devoir rester à l'école le 10<sup>e</sup> jour du cycle scolaire pour pratiquer son activité ou pour voir du contenu qui n'aurait pas pu lui être enseigné. Le jour 10 est, pour les autres élèves, une journée écourtée.

**Journée type** :

Les élèves ont 5 périodes par jour et leur discipline est intégrée à l'horaire.

***Pour information :***

Hockey : **Vincent Chénard**, 418 775-7206, poste 2626, [vincent.chenard@csphares.qc.ca](mailto:vincent.chenard@csphares.qc.ca)

Football : **Jonathan Proulx**, 418 775-7206, poste 2605, [jonathan.proulx2@csphares.qc.ca](mailto:jonathan.proulx2@csphares.qc.ca)

Harmonie : **Noëlline Banville**, 418 775-7206, poste 2616, [noelline.banville@csphares.qc.ca](mailto:noelline.banville@csphares.qc.ca)

Guitare : **Berthier Francoeur**, 418 775-7206, poste 2602, [berthier.francoeur@csphares.qc.ca](mailto:berthier.francoeur@csphares.qc.ca)



# Projet pédagogique particulier

## *Concentration artistique et sportive locale (CAS-L)*

Ce projet est disponible aux écoles *Langevin* et *Paul-Hubert*.

**Objectif** : Permettre l'aménagement de l'horaire d'un élève afin qu'un temps significatif soit alloué au développement d'une discipline artistique ou sportive. Ce temps peut être nécessaire pour bien se préparer à la tenue d'un événement comme un spectacle ou une compétition.

**Clientèle visée** : Élève qui vise à développer des compétences propres à sa discipline. Les élèves inscrits dans ce projet sont généralement supervisés par un partenaire externe à l'école, occasionnellement un partenaire interne. Un élève inscrit à ce type de projet pratique déjà l'activité en dehors de son horaire scolaire, quelques exceptions existent.

**Conditions d'admission** : Pour être admis, l'élève doit être recommandé par un partenaire reconnu par le centre de services scolaire, être assidu, avoir un bon niveau de performance et de motivation. Le portrait de l'élève (forces et défis), son intérêt ainsi que ses aptitudes seront également pris en compte. Un nombre de places limité est fixé pour chaque école offrant la CAS-L.

**Particularité pédagogique** : Des périodes vouées à l'étude sont mises à la disposition des élèves pour récupérer le temps d'enseignement qui n'a pas pu être consacré à la matière en raison de la discipline artistique ou sportive réalisée par celui-ci. L'autonomie est donc essentielle ainsi qu'une bonne capacité à gérer son temps afin d'éviter de prendre du retard dans ses apprentissages.

***Journée type :***

Au *Langevin* et au *Paul-Hubert* : l'horaire se vit à raison de 4 périodes par jour. L'organisation de l'horaire prévoit que l'équivalent d'une période d'étude ou de pratique de la discipline propre à l'élève.

Au *Langevin*, l'élève devra se présenter à des périodes de reprise obligatoires le matin (8 h) ou le midi selon un horaire établi afin de voir la matière manquée.

***Dans le contexte de la pandémie COVID, l'organisation de la journée type peut être revue sans préavis selon les consignes émises par la direction de la santé publique et celles émises par le ministère de l'Éducation du Q***

***Pour information :***

***Coordonnateur concentration artistique ou sportive :***

**Simon Côté**, 418 724-3439, poste 2012, [simon\\_cote@csphares.qc.ca](mailto:simon_cote@csphares.qc.ca)

# Projet pédagogique particulier

## *Concentration artistique et sportive régionale (CAS-R)*

Ce projet est disponible aux écoles *Langevin* et *Paul-Hubert*.

**Objectif** : Permettre l'aménagement de l'horaire d'un élève afin qu'un temps significatif soit consenti au développement d'une discipline artistique ou sportive. Ce temps peut être nécessaire pour bien se préparer à la tenue d'un événement comme un spectacle ou une compétition.

**Clientèle visée** : Élève qui vise à développer des compétences propres à sa discipline. Les élèves inscrits dans ce projet sont généralement supervisés par un partenaire externe. Une période de 3 heures par jour doit normalement être disponible afin que l'élève puisse pratiquer sa discipline artistique ou sportive.

**Conditions d'admission** : Pour être admis, l'élève doit être recommandé par un partenaire reconnu par le centre de services scolaire, être assidu, avoir un bon niveau de performance et de motivation. Le portrait de l'élève (forces et défis), son intérêt ainsi que ses aptitudes seront également pris en compte. Un nombre de places limité est fixé pour la CAS-R. Un retard ou un échec peut empêcher un élève d'être sélectionné dans ce projet pédagogique particulier.

**Particularité pédagogique** : Des périodes vouées à l'étude sont mises à la disposition des élèves pour récupérer le temps d'enseignement qui n'a pas pu être consacré à la matière, en raison de la discipline artistique ou sportive réalisée par celui-ci. Une grande autonomie et un engagement dans les matières scolaires sont nécessaires pour réussir dans ce projet pédagogique.

### **Journée type :**

Au *Paul-Hubert*, l'horaire de l'élève est divisé en 3 périodes d'enseignement. L'élève dispose de deux périodes d'enseignement le matin comme tous les élèves de l'école. Cependant, en après-midi, seule une période d'enseignement lui est offerte. Au lieu d'avoir la quatrième période de cours comme les autres élèves, l'élève quitte pour pratiquer son activité artistique ou sportive supervisée. Cette activité se déroule à compter de la 4<sup>e</sup> période et se termine à **17 h**.

Au *Langevin*, l'horaire de l'élève est divisé en 2 périodes de 75 minutes et une période de 60 minutes; le matin avant la première période ou sur l'heure du midi. L'élève est libéré tous les après-midis pour la pratique de son activité. L'élève devra se présenter à des périodes de reprise obligatoires le matin (8 h) ou le midi selon un horaire établi afin de voir la matière manquée.

Compte tenu de l'exigence de libérer les élèves 3 heures par jour pour la pratique de leur discipline, l'horaire est aménagé en prévoyant qu'une partie de ces heures se déroulent avant ou après les heures de classes obligatoires.

L'horaire de l'élève se déroule sur une période de 8 h entre le moment de son arrivée à l'école et la fin de sa journée. Ainsi 3 h de cette journée seront consacrées à la pratique de leur sport. Dans le contexte actuel de la COVID-19, le moment de la journée consacré à la discipline reste à préciser (matin ou fin de journée).

*Dans le contexte de la pandémie COVID, l'organisation de la journée type peut être revue sans préavis selon les consignes émises par la direction de la santé publique et celles émises par le ministère de l'Éducation du Québec.*

### *Pour information :*

*Coordonnateur concentration artistique ou sportive :*

**Simon Côté**, 418 724-3439, poste 2012, [simon.cote@csphares.qc.ca](mailto:simon.cote@csphares.qc.ca)

# Projet pédagogique particulier

## *Programme d'éducation intermédiaire (PEI)*

Ce projet est disponible au *Saint-Jean* pour le 1<sup>er</sup> cycle du secondaire et au *Paul-Hubert* pour le 2<sup>e</sup> cycle.

**Objectif** : Permettre à l'élève de vivre son parcours scolaire en ayant comme trame de fond la sensibilisation aux problèmes environnementaux, une dimension internationale et d'ouverture sur le monde.

**Clientèle visée** : Élève faisant preuve d'ouverture aux réalités internationales, au travail d'équipe et à la collaboration et une bonne ouverture d'esprit.

**Conditions d'admission** : Pour être admis, l'élève doit démontrer de bonnes habiletés sociales, un sens des responsabilités, se soumettre à **un test d'admission** d'anglais enrichi. Le portrait de l'élève (forces et défis), son intérêt ainsi que ses aptitudes seront pris également en compte.

**Particularité pédagogique** : En plus de suivre le Programme de formation de l'école québécoise, correspondant à ce qui se vit au parcours général, l'élève est soumis à un modèle d'évaluation spécifique préconisé par l'International Baccalaureat. Il est de plus invité à s'impliquer dans sa communauté, doit réaliser des apprentissages dans une troisième langue et compléter un projet intégrateur de nature vers la fin du secondaire. Plusieurs cours sont vécus avec un enrichissement spécifique. Par exemple, ces élèves suivent le cours d'anglais enrichi développé par le ministère.

**Journée type** : L'horaire de l'élève est sur le même modèle que les élèves du parcours général avec ou sans volet.

### *Pour information :*

*Saint-Jean* : **Caroline Michaud**, 418 724-3381, poste 3000, [caroline.michaud@csphares.qc.ca](mailto:caroline.michaud@csphares.qc.ca)

*Paul-Hubert* : **Stéphany Proulx**, 418 724-3439, poste 2000, [stephany.proulx@csphares.qc.ca](mailto:stephany.proulx@csphares.qc.ca)  
**Martin Côté**, 418 724-3439, poste 2000, [martin.cote@csphares.qc.ca](mailto:martin.cote@csphares.qc.ca)

## Annexe – Liste des disciplines pour les concentrations artistiques et sportives

### Disciplines de la concentration artistique et sportive *Mistral*

DISCIPLINE	ORGANISME	MISTRAL
Football	École du Mistral	•
Guitare	École du Mistral	•
Harmonie	École du Mistral	•
Hockey Secondaire 1 à 3	École du Mistral LHPS	•

## Disciplines de la concentration artistique et sportive *locale et régionale* pour le Langevin et le Paul-Hubert

DISCIPLINE	ORGANISME	Langevin		Paul-Hubert	
		Locale	Régionale	Locale	Régionale
Arts plastiques	École Paul-Hubert			•	
Athlétisme	Club Le Coubertin	•		•	
Badminton	Club Badminton Rimouski	•		•	
Baseball	Association du baseball mineur de Rimouski	•		•	
Basket-ball	Comité Basket-ball Sport-études	•			•
Boxe	Club de boxe Victoire	•	•	•	•
	Club de boxe Pro-AM de Rimouski	•		•	
Cirque	École de cirque Satourne	•		•	
Comédie musicale	École Paul-Hubert			•	
Cross-fit	Cross-fit Rimouski	•	•	•	•
Danse	École de Danse Quatre-Temps	•		•	
* Entraînement en salle	Santé 2000			•	
Équitation	Centre équestre St-Louis	•		•	
	Centre équestre A. Beaulieu	•		•	
	École d'équitation Fjord sur mer	•		•	
	Équitation des Sorbiers	•		•	
	GM Performance	•		•	
Escrime	Club d'escrime Les Pirates de L'Est	•		•	
Faune étude	Ministère des Forêts, Faunes et Parcs			•	

DISCIPLINE	ORGANISME	Langevin		Paul-Hubert	
		Locale	Régionale	Locale	Régionale
Hockey Secondaire 4 et 5	École Paul-Hubert				•
Gymnastique	Club de gymnastique Rikigym	•	•	•	•
Judo	Club de Judo Rikidokan	•		•	
Karaté	École de karaté Shotokan	•		•	
	École de karaté Kyokushin	•		•	
Musique	Harmonie Vent du Fleuve				•
	Conservatoire	•	•	•	•
	École de musique du BSL	•	•	•	•
Natation	Club de natation Les Dauphins		•		•
Natation artistique	Club de natation artistique Vivelo		•		•
Patinage artistique	Club de patinage artistique de Rimouski	•	•	•	•
Patinage de vitesse	Club de patinage de vitesse Les Cyclones		•		•
Ski de fond	Coopérative de ski de fond Mouski	•		•	
Soccer	Club de soccer Fury de Rimouski	•	•	•	•
Taekwon-Do	Club de Taekwon-Do de Rimouski	•		•	
Tennis	Les Tennis de Rimouski	•		•	
Volleyball	École Paul-Hubert	•		•	

(Voir le partenaire pour connaître la formule préconisée pour votre enfant dans le cas où la discipline est offerte locale et régionale).

*\* Sous réserve des places disponibles seulement. Cette discipline n'a pas préséance au moment de l'attribution des places.*



## Participez aux *soirées d'information* des écoles suivantes :

Toutes les rencontres d'information se dérouleront virtuellement par la plateforme Teams. Vous trouverez les liens sur les pages Facebook des écoles et sur le site internet du Centre de services scolaire.

ÉCOLE	DATE
<b>SAINT-JEAN ET LANGEVIN</b>	➤ <b>Lundi 7</b> décembre 2020, 18 h 30
<b>MISTRAL</b>	➤ <b>Mardi 8</b> décembre 2020, 18 h 30
<b>PAUL-HUBERT</b> <i>2<sup>e</sup> sec. vers 3<sup>e</sup> sec.</i>	➤ <b>Mercredi 9</b> décembre 2020, 18 h 30
<b>PAUL-HUBERT</b> <i>3<sup>e</sup> sec. vers 4<sup>e</sup> sec. et 4<sup>e</sup> sec. vers 5<sup>e</sup> sec.</i>	➤ <b>Jeudi 10</b> décembre 2020, 18 h 30

La période d'inscription se déroulera *en ligne* sur le [Portail Parents](#) du  
**11 au 25 janvier 2021.**

### **Pour plus d'information :**

#### **AU MISTRAL 418 775-7206**

*Josianne Richard*, conseillère d'orientation

poste 2553

#### **AU PAUL-HUBERT 418 724-3439**

*Amélie Boudreau*, conseillère d'orientation, 3<sup>e</sup> secondaire

poste 1184

*Mireille Pineault*, conseillère d'orientation, 4<sup>e</sup> secondaire

poste 2024

*Gaétan Côté*, conseiller d'orientation, 5<sup>e</sup> secondaire

poste 1131

*Geneviève Demers*, conseillère d'orientation, 5<sup>e</sup> secondaire et adaptation scolaire

poste 1122